

N° de dossier <b>500-06-000302-055</b>		Cour <input type="checkbox"/> du Québec <input checked="" type="checkbox"/> supérieure	
Nom du juge <b>L'HONORABLE ANDRÉ PRÉVOST, J.C.S.</b>		Inscription <input type="checkbox"/> par défaut <input type="checkbox"/> ex parte <input checked="" type="checkbox"/> contestée	
Chambre <input checked="" type="checkbox"/> RECOURS COLLECTIF <input type="checkbox"/> FAMILIALE	Salle n° <b>15.04</b>	Le 30 octobre 2009	

<input checked="" type="checkbox"/> PARTIE DEMANDERESSE		<input type="checkbox"/> PRÉSENTE	<input checked="" type="checkbox"/> ABSENTE
WILHELM B. PELLEMANS	Me Jacques Larochelle (P)		
ET	Avocat		
MICHEL VÉZINA	Me Serge Létourneau (A)		
	Me Suzanne Gagné (A)		
	Me Jean-Philippe Lemieux (A)		
	LÉTOURNEAU & GAGNÉ S.E.N.C.R.L.		

<input checked="" type="checkbox"/> PARTIE DÉFENDERESSE		<input type="checkbox"/> PRÉSENTE	<input checked="" type="checkbox"/> ABSENTE
VINCENT LACROIX	Se représente seul (A)		
PLACEMENTS NORBOURG INC	Non représentée		

<input checked="" type="checkbox"/> PARTIE DÉFENDERESSE		<input type="checkbox"/> PRÉSENTE	<input checked="" type="checkbox"/> ABSENTE
GESTION D'ACTIFS PERFOLIO INC.,	Me Denis St-Onge (A)		
NORBOURG GESTION D'ACTIFS INC.,	Me Patrice Benoît (A)		
ASCENCIA CAPITAL INC. ET	Me Michael Garellek, stagiaire (A)		
NORBOURG GROUPE FINANCIER INC.	GOWLING LAFLEUR HENDERSON, s.r.l.		

<input checked="" type="checkbox"/> PARTIE DÉFENDERESSE		<input type="checkbox"/> PRÉSENTE	<input checked="" type="checkbox"/> ABSENTE
SERGE N. BEUGRÉ	Se représente seul (A)		

<input checked="" type="checkbox"/> PARTIE DÉFENDERESSE		<input type="checkbox"/> PRÉSENTE	<input checked="" type="checkbox"/> ABSENTE
FÉLICIEN SOUKA	Me Louise Desautels (A)		

<input checked="" type="checkbox"/> PARTIE DÉFENDERESSE		<input type="checkbox"/> PRÉSENTE	<input checked="" type="checkbox"/> ABSENTE
DAVID SIMONEAU	Me Sarto Brisebois (A)		
	PROCUREUR DU SYNDIC À LA FAILLITE		
	Me Andrée Marier (A)		
	GUTTMAN MARIER		

<input checked="" type="checkbox"/> PARTIE DÉFENDERESSE		<input type="checkbox"/> PRÉSENTE	<input checked="" type="checkbox"/> ABSENTE
BEAULIEU DESCHAMBAULT, S.E.N.C.R.L.	Me Jo-Anne Demers (P)		
RÉMI DESCHAMBAULT	Me Carole Samuel (P)		
	NICHOLL PASKELL-MEDE		

PARTIE DÉFENDERESSE  PRÉSENTE  ABSENTE

THE NORTHERN TRUST COMPANY CANADA	Me Silvana Conte (A)
	Me Carine Bouzaglou (P)
	OSLER HOSKIN & HARCOURT S.E.N.C.R.L., s.r.l.

PARTIE DÉFENDERESSE  PRÉSENTE  ABSENTE

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS	Me Gary D.D. Morrison (P)
	Me Bernard Jolin (P)
	Me Jean-François Bienjonetti (A)
	Me Mario Welsh (A)
	Me Benoît Bourgon (A)
	Me Réna Kermasha (A)
	M <sup>e</sup> Sébastien Caron (A)
	HEENAN BLAIKIE, S.E.N.C.R.L., s.r.l.
	Me Nathaly Marcoux, Contentieux de l'AMF (P)

PARTIE DÉFENDERESSE  PRÉSENTE  ABSENTE

KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L.	Me Hélène Lefebvre (P)
	Me Michel G. Sylvestre (P)
	Me Claudia Déry (P)
	Me Dominique Simard (P)
	OGILVY RENAULT S.E.N.C.R.L., s.r.l.

PARTIE DÉFENDERESSE  PRÉSENTE  ABSENTE

SOCIÉTÉ DE FIDUCIE CONCENTRA	Me Robert J. Torralbo (A)
	Me Sébastien Guy (P)
	Me Patrick Kergin (A)
	BLAKE, CASSELS & GRAYDON S.E.N.C.R.L., s.r.l.

PARTIE MISE EN CAUSE  PRÉSENTE  ABSENTE

MARTIN DAIGNEAULT, ès qualité de liquidateur des	Me Isabelle Desharnais (A)
fonds Norbourg et Évolution, a/s de Société Ernst &	Me Marc Duchesne (A)
Young	Me Simon-Luc Dallaire (A)
	BORDEN LADNER GERVAIS, s.r.l.

PARTIE MISE EN CAUSE  PRÉSENTE  ABSENTE

GILLES ROBILLARD, ès qualité de syndic à l'actif des	Me Denis St-Onge (A)
Sociétés défenderesses faillies,	Me Patrice Benoît (A)
a/s de RSM RICHTER	Me Michael Garellek, stagiaire (A)
	GOWLING LAFLEUR HENDERSON, s.r.l.

**Audition et Conférence de gestion #17**

Le 30 octobre 2009

**Ouverture de l'audience**

**La restriction de confidentialité est appliquée à l'enregistrement numérique pour toute la durée de l'audition**

Identification des procureurs

Le Tribunal s'adresse aux procureurs

**(suite) 5. Preuve au procès : pièces annoncées :**

**c) référence aux pages pertinentes.**

Les défenderesses précisent qu'elles transmettront les informations demandées au plus tard le 11 décembre 2009.

Les parties conviennent de préciser au plus tard le 22 janvier 2010, les pièces déposées par les autres parties auxquelles leurs témoins référeront au cours de leur témoignage, en précisant la ou les pages pertinentes, si la pièce compte plus de 20 pages.

Me Lefebvre transmettra un tableau consolidé de toutes les pièces pour toutes les parties.

Lors de la prochaine conférence de gestion, le 26 novembre prochain, les avocats et le Tribunal feront le bilan des pièces admises pour fins de production et évalueront la possibilité d'admissions additionnelles.

**6. Varia**

Une conférence de gestion additionnelle est fixée les 27 et 28 janvier 2010 et sera vraisemblablement la dernière avant la présentation par les demandeurs d'une requête pour audition par préférence au juge en chef.

KPMG transmettra à l'AMF le C.V. de Denis Hamel, expert, la semaine prochaine. Le Tribunal demande aux parties qui n'ont pas déposé les C.V. de leurs experts de le faire le plus tôt possible.

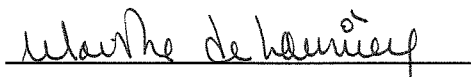
Le Tribunal invite les parties à lui communiquer leur réflexion sur un système unique de référence aux pièces pour annotation électronique et de quelle façon cela pourrait aider la consultation et l'utilisation des documents au moment du procès.

Le Tribunal vérifiera auprès du ministère de la Justice la disponibilité d'équipement informatique pour le procès. Un intérêt particulier est porté sur le matériel utilisé dans le procès criminel présidé par le juge Wagner.

À la suggestion de Me Larochelle, nous discuterons lors de la prochaine conférence de gestion de la méthode la plus efficace pour faire entendre les témoins au procès, tout en respectant le fardeau de preuve de chacun.

14 h 09

**Fin de l'audience**



**Marthe de Launière, g.a.c.s.**